

Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura

Band: 10 (1939)

Heft: 1

Rubrik: Rapport annuel : exercice 1938

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 20.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les Intérêts Économiques du Jura

BULLETIN DE L' A. D. I. J.

PARAISANT TOUS LES DEUX MOIS

Secrétariat et administration : M. R. STEINER Delémont — Tél. 383/4	Présidence de l'A.D.I.J. : M. F. REUSSER Moutier — Tél. 9.40.07	Caissier de l'A.D.I.J. : M. H. FARRON Delémont — Tél. 161
---	--	--

Compte de chèques postaux : IVa 2086, Delémont. — **Abonnement annuel**: fr. 3.— ;
le numéro : fr. 0.50.— **Annonces** : S'adresser à l'Imp. du « Démocrate », Delémont. Tél. 51.

SOMMAIRE :

Rapport annuel. — Extrait des comptes de l'exercice 1938. — Budget 1939.

RAPPORT ANNUEL EXERCICE 1938

Messieurs,

C'est une année bien agitée que celle qui vient de se terminer. Des événements d'une importance considérable, qui ne vont pas sans avoir une certaine répercussion chez nous, se sont déroulés dans une Europe chargée des plus lourds nuages. A peine une éclaircie semble-t-elle vouloir se dessiner au ciel de la politique internationale que voilà un nouvel orage qui se prépare. On va de danger en danger et nul ne peut dire si l'étincelle qui mettra le feu aux poudres ne jaillira pas d'un moment à l'autre. Des frontières se déplacent, la course aux armements engloutit des sommes de plus en plus fabuleuses, les appétits s'aiguisent, les idéologies s'affrontent. La guerre, l'horrible guerre moderne, ravage et ruine des parties importantes de la Terre. L'équilibre partout est rompu. L'accord de Munich, l'accord anglo-italien, le pacte franco-allemand n'ont apporté aucune solution durable, malgré les efforts admirables et la bonne foi évidente de quelques apôtres de la paix.

Si nous avons évoqué en quelques mots la situation internationale, ce n'est pas pour placer notre modeste rapport annuel sur un plan fort éloigné des intérêts jurassiens. Tout se tient. La vie économique qui est influencée par la politique et les conditions d'existence des peuples sont trop souvent à la merci des passions humaines. Les remous profonds de l'année 1938 n'ont

apporté aucune stabilité, le problème de la paix reste entier. Le commerce mondial se ressent directement de toutes les difficultés de l'heure.

La tendance à l'autarcie, le retour au système du troc, le désordre monétaire ajoutent à l'inquiétude générale.

La Suisse, dont le sol pauvre ne saurait nourrir ses quatre millions d'habitants (il y a cent ans, ceux-ci n'étaient que 2,5 millions), ne peut vivre sans commerce extérieur. Celui-ci bridé par les contingentements, les accords de clearing, les mesures de dumping plus ou moins camouflées de certains pays étrangers, a de la peine à se maintenir à un niveau suffisant. L'industrie d'exportation par excellence, celle qui intéresse le plus notre région, l'horlogerie voit de plus en plus ses positions menacées. Tandis que chez nous, le chômage dans l'horlogerie est en recrudescence, les fabriques allemandes et françaises sont surchargées de commandes. Si une nouvelle grande crise surgissait, si elle devait se prolonger, que deviendraient nos populations déjà si éprouvées et les finances de nos communes jurassiennes gravement touchées naguère d'une manière frisant la catastrophe? St-Imier annonce 600 à 700 chômeurs totaux et partiels, Tramelan 500 à 600, Tavannes 240 à 250, Reconvilier 300 à 400, Saignelégier 140 à 150, Le Noirmont 120 à 150, Moutier 150. Les autres localités accusent en général la même proportion. Seule l'industrie mécanique, soit pour la fourniture de machines, soit pour celle de pièces détachées, connaît une certaine activité par suite de la course aux armements qui sévit dans tous les pays.

Les produits intéressant la consommation intérieure (tabac, bonneterie, verre, chaussures, bicyclettes, tuyaux en fonte, céramique, papier, chocolat, etc.) se comportent assez bien. La production n'est toutefois normale que dans quelques fabriques; dans d'autres elle est en recul ou même presque insuffisante. Le marché du bois continue à être plus ou moins lourd. Les scieries, parquetteries et autres entreprises travaillant le bois ont dû restreindre leur activité.

Bref, c'est dans une atmosphère de crise naissante que s'est terminée l'année 1938. Puisse 1939 effacer ces sombres prémisses et amener la détente souhaitable.

Nous nous permettons maintenant, Messieurs, de vous donner, après ces quelques considérations générales, un résumé de notre activité durant l'exercice écoulé.

I. MEMBRES

Le nombre de nos membres est en augmentation constante. C'est un fait fort réjouissant qui cause au comité la plus grande satisfaction. Ce qui, davantage encore, constitue un objet de contentement; c'est la fidélité de nos adhérents. Nous n'avons pour ainsi dire pas de démission à enregistrer. Lentement, mais sûre-

ment notre association s'implante dans le peuple et sera toujours davantage un organisme indispensable à la vie culturelle et économique jurassienne.

Ci-après, nous donnons, par catégories, le nombre de nos membres :

- 61 (61) communes municipales et bourgeoises.
- 20 (20) sociétés ayant un caractère d'utilité publique, professionnel ou économique.
- 5 (5) compagnies de chemins de fer.
- 55 (48) entreprises industrielles et commerciales.
- 166 (155) membres individuels.

Les chiffres entre parenthèses indiquent l'effectif de l'année précédente.

II. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1. Assemblées et séances

L'assemblée générale ordinaire s'est réunie à St-Imier le 9 avril 1958, à l'Hôtel des XIII Cantons. Une cinquantaine de membres étaient accourus pour prendre part aux délibérations administratives qui comportaient, comme d'habitude, l'approbation du rapport annuel, des comptes et du budget, ainsi que la réélection du comité. Des questions importantes firent en outre l'objet de la discussion : Le rétablissement de la voie ferrée dans les gorges de Court détruite par un éboulement au printemps 1957, la défense nationale, matérielle et morale, et le droit du Jura à être représenté par deux membres au gouvernement cantonal. Au sujet des deux dernières questions, l'assemblée adopta les deux résolutions suivantes :

1. — *L'assemblée générale de l'A. D. I. J., réunie à St-Imier le 9 avril 1958, considérant la situation particulière du Jura aux frontières du pays, salue avec plaisir les efforts des autorités fédérales en faveur de la défense nationale et de l'affirmation de notre neutralité. Elle attend que les mesures nécessaires soient prises pour mettre la population à l'abri des influences étrangères d'où qu'elles viennent.*

2. — *Sans vouloir s'immiscer dans les questions de partis et tout en affirmant sa neutralité politique, l'assemblée générale de l'A. D. I. J. constate que le Jura risque d'être sacrifié lors des prochaines élections au gouvernement bernois. Elle émet le vœu que la partie française du canton, minorité linguistique, continue à être représentée au Conseil-exécutif par deux membres. C'est pourquoi elle adresse au peuple bernois l'appel pressant de ne pas négliger les intérêts jurassiens et de ne pas porter atteinte à un droit consacré par un usage centenaire.*

Après une courte interruption, l'assemblée publique, formée d'une nombreuse assistance, fut ouverte par le président qui salua

de façon la plus cordiale la présence de deux conférenciers de marque : M. le Dr E. Péquignot, secrétaire du Département fédéral de l'économie publique, et M. A. Peter, ingénieur des ponts et chaussées, à Delémont.

Avec une très grande compétence, alliée à beaucoup de vie et d'humour, le premier parla des grands événements qui ont illustré notre vie économique au cours de ses 25 ans d'activité au Département fédéral de l'économie publique. Ses observations, son expérience, sa profonde connaissance des choses et l'élévation de sa pensée firent de la conférence de M. Péquignot un vrai régal.

M. Péquignot qui est un enfant du Jura fait, dans la haute situation qu'il occupe, le plus grand honneur à son petit coin de pays. Nous lui savons gré de ne pas oublier ses compatriotes jurassiens, d'avoir consacré quelques instants à notre association et nous saisissons l'occasion qui nous est offerte pour lui dire encore une fois toute notre gratitude.

La seconde conférence, celle de M. Peter, aborda un autre domaine, mais fut aussi très intéressante et instructive. L'orateur disserta avec beaucoup de clarté et d'allant sur l'aménagement du réseau routier jurassien. Des plans affichés à la paroi illustrèrent fort bien son exposé. Il montra les sacrifices que le canton consent pour améliorer les voies de communications routières et expliqua pourquoi il n'est pas possible de donner toujours satisfaction à tous les vœux qui sont exprimés par la population.

Que M. Peter veuille bien recevoir également nos meilleurs sentiments de reconnaissance pour la sympathie dont il nous entoure et pour sa féconde activité dans sa profession.

Le président clôt cette belle assemblée à 18.20 heures, après avoir adressé encore des remerciements à M. L. Bueche, conseiller, pour le bel accueil que l'A. D. I. J. a trouvé à St-Imier et pour les aimables paroles de bienvenue qu'il a prononcées au début de la manifestation.

Il y a eu, au cours de l'année, 5 séances de comité, 10 séances de bureau et plusieurs réunions de commissions. De nombreuses entrevues avec des autorités ou des entreprises ont en outre eu lieu. Nous donnons ci-après la composition du comité pendant l'année 1958.

Président : M. F. Reusser, avocat des mineurs, Moutier.

Vice-présidents : M. V. Henry, préfet, Porrentruy.

M. L. Liengme, préfet, Courtelary.

Secrétaire : M. R. Steiner, directeur, Delémont.

Caissier : M. H. Farron, cdt. d'arrond., Delémont.

Membres : M. L. Bueche, conseiller et ancien député,
St-Imier.

M. F. Degoumois, maire, Moutier.

M. A. Grimaître, Saignelégier.

Membres : M. M. Henry, conseiller et ancien député,
Porrentruy.
M. P. Maillat, ing. forestier, Delémont.
M. A. Oettinger, secrétaire du Verkehrsverein,
Bâle.
M. Dr G. Riat, président de la S.J.D., Delémont.
M. O. Schmitz, conseiller, Granges.
M. J. Segginger, secrétaire communal, Laufon.

Les présidents des commissions spéciales sont :

Commission pour la protection de la nature : M. le Dr Baumgartner, Delémont.

Commission des questions forestières : M. E. Chevalier, Moutier.

Commission des camps de jeunes chômeurs : M. F. Reusser, Moutier. Administrateur : M. A. Droz, Delémont.

Commission des questions communales : M. H. Strahm, Courtelary.

Commission de recherches et d'exploration : M. L. Lièvre, Porrentruy.

Commission du « Heimatschutz » : M. F. Reusser, Moutier.

Commission des chemins pour piétons (Tourisme pédestre) : M. R. Steiner, Delémont.

2. Relations avec d'autres groupements

Notre association est en relations régulières avec les groupements suivants, en qualité de membre : Fédération des sociétés du Pied du Jura, Section bernoise du Cartel suisse pour chemins de tourisme pédestre, Loterie cantonale en faveur du tourisme et de la création de possibilités de travail (Seva), Association cantonale bernoise des propriétaires de forêts, Commission cantonale bernoise pour la protection de la nature, et Association suisse pour la protection de la Suisse pittoresque (*Heimatschutz*).

Les organisations suivantes, par contre, ont adhéré à notre mouvement comme membres collectifs : Société jurassienne de développement, Société jurassienne d'Emulation, « Verkehrsverein » de Bâle, Chambre de commerce de Bâle, Département de l'intérieur de Bâle-Ville, Comité pour la défense des intérêts économiques de la Vallée de Tavannes et environs, Société d'embellissement de Moutier, ainsi que d'autres associations d'intérêt local ou régional. Nous nous plaisons à constater, qu'avec tous ces groupements, nous entretenons les meilleures relations et que c'est dans les conditions les plus favorables que nous collaborons avec eux. Nous les remercions tous de leur appui bienveillant.

3. Bulletin

Notre bulletin, organe de liaison entre le comité de l'association et les membres, est aussi un organe de propagande en faveur du Jura bernois. Il a paru en 1958 six fois, dont une fois sous forme

de numéro double. Comme d'habitude il a traité de questions administratives (N^{os} 1 et 7), de propagande industrielle en faveur d'entreprises jurassiennes (N^{os} 2 et 5), de propagande touristique (N^o 4) et de questions ferroviaires et de trafic (N^{os} 5/6). Nous nous efforçons de présenter à nos lecteurs des études et des commentaires sur des questions d'intérêt général. La matière ne manque pas, mais malheureusement il ne nous a pas encore été possible de faire paraître notre bulletin chaque mois, à cause du nombre trop restreint d'abonnés.

Au point de vue administratif le bulletin n'a cependant pas été une charge pour l'association en 1958. Bien qu'il soit distribué gratuitement à nos membres, moyennant un prix d'abonnement très réduit à nos abonnés, gratuitement encore dans certains milieux à titre de propagande, notre organe a pu se suffire à lui-même cette année. Si le fait n'est pas apparent dans les comptes, c'est que nous n'avons pas considéré les quelques créances qui n'ont pas été encaissées avant le bouclage de fin d'année.

Les recettes du bulletin se montent en 1958 à 2190,45 fr. provenant des abonnements, de la vente au numéro, de la publicité, de la location de clichés ; les dépenses se sont élevées à 2814,20 fr. pour administration, rédaction, impression, confection des clichés, expédition. Coût net du bulletin en 1958 : 623,75 fr.

Ce résultat favorable nous permet de songer à augmenter en 1959 le nombre des numéros du bulletin.

4. Finances

Si l'exercice 1957 a laissé un déficit assez important de 1252,91 fr., l'exercice 1958 nous ramène dans une période plus heureuse, puisque nous bouclons avec un boni de 840,55 fr.

Les recettes se sont élevées à 11275,90 fr. et les dépenses à 10433,55 fr. Les contributions des membres sont en augmentation. L'administration et les commissions ont absorbé un montant un peu inférieur à celui de l'année dernière, bien que notre activité se soit encore intensifiée. Le bulletin a coûté moins.

Notre fonds de réserve a été sensiblement augmenté. Il est aujourd'hui de 8433,05 fr., en augmentation de 5433,05 sur 1957. Cette augmentation provient d'un versement de 3000,— fr. de la SEVA et des intérêts.

Au 31 décembre 1958, la fortune de l'association s'élevait à 14830,85 fr., provenant de : caisse : 1,44 fr., compte de chèques postaux : 158,44 fr., compte-courant : 28,80 fr., dépôts : 2093,85 fr., avances : 3114,25 fr., fond de réserve : 8433,05 fr., mobilier : 1,— fr., participation à la SEVA : 1000,— fr. Les créances ne figurent pas dans les comptes. L'association n'a aucune dette.

A côté de notre compte général, nous tenons un compte SEVA, administré en partie par nous, en partie par le siège cen-

tral de la Banque cantonale de Berne. 50525,20 fr. ont été versés à ce compte provenant des bénéfices de la SEVA, tranches II à V et un supplément déjà versé de la part de la SEVA VII. Ces capitaux ont en outre produit 175,55 fr. d'intérêts.

Le compte SEVA a été débité de 8500.— fr. de subventions sur la base d'un programme sanctionné par le gouvernement : il a en outre contribué pour 1376,75 fr. aux frais de travaux en cours.

Le solde actif de ce compte s'élevait au 31 décembre 1958 à 40599,— fr. dont 37675,20 fr. sont déposés au siège central de la Banque cantonale de Berne.

Nous ne voudrions pas terminer ce petit commentaire sur nos finances sans remercier tous nos membres pour l'appui moral et matériel qu'ils nous témoignent et pour les engager à utiliser comme l'année dernière le bulletin de versement joint au présent numéro pour le paiement de leur cotisation avant le 31 mai prochain.

III. ACTIVITÉ

1. Affaires ferroviaires

Malgré l'emprise toujours plus grande du trafic routier, nous sommes de ceux qui pensent que le règne du chemin de fer n'est pas achevé. Ce moyen de transport occupera longtemps encore la place la plus importante dans le domaine des communications. Le déplacement simultané d'un grand nombre de voyageurs et l'acheminement des marchandises volumineuses ou de fort tonnage, aux moyennes et aux grandes distances, ne peut se faire que par lui. Il est donc nécessaire de ne pas perdre de vue la multiplicité des services qu'il peut rendre. La ruine des chemins de fer aurait d'ailleurs des conséquences financières incalculables et presque insupportables pour l'économie générale du pays.

Partant de ces considérations, notre association a toujours voué la plus grande attention aux questions ferroviaires. Elle ne s'est pas lassée de demander des améliorations d'horaires, des perfectionnements du matériel roulant et des installations techniques. Elle a lutté de toutes ses forces contre certaines tendances qui cherchaient à détourner le trafic du réseau jurassien. Elle a voulu que les artères de Bâle à Bienne et de Delle à Berne conservent leur caractère de lignes principales et internationales. Il apparaît fort heureusement aujourd'hui que ses efforts n'ont pas été vains et que l'on ne conteste plus l'importance des voies ferrées qui passent chez nous.

On a souvent dit que la construction du Moutier-Granges ne répondait pas à une nécessité, pas plus d'ailleurs que celle du chemin de fer du Lötschberg, et que le canton de Berne aurait mieux fait de renoncer à ces lignes plutôt que de se charger d'une dette considérable. On peut épiloguer longuement sur ce sujet et

être d'opinion fort différente. Nous autres Jurassiens, nous devons constater que si le percement du Graiteray et du Montoz n'avait pas été effectué, nous n'aurions plus chez nous qu'un trafic de caractère purement local.

Voici maintenant les principaux faits de l'année 1958, dignes d'être relatés dans le domaine ferroviaire :

Les réclamations incessantes du public, appuyées par nos nombreuses requêtes, ont incité les Chemins de fer fédéraux à accélérer les travaux de remise en état de la voie, dans les gorges de Court. On se souvient qu'un éboulement fort important, survenu le 30 mars 1957, a détruit entièrement la voie ferrée sur un parcours de 300 mètres environ. Une étude longue et approfondie a convaincu les organes dirigeants des C.F.F. qu'il était possible de reconstruire la ligne sur son ancien emplacement. Les travaux furent commencés au mois d'avril 1958 et c'est le 15 décembre dernier que le premier train put de nouveau passer sans encombre, de Moutier à Court. Le programme des travaux prévoyait la remise en état complète pour le 1^{er} février 1959 seulement. Les organes dirigeants des chemins de fer ont donc accompli un effort méritoire pour avancer la reconstruction. Nous les félicitons et les remercions au nom de la population des vallées intéressées qui, pendant de longs mois, n'a eu que des moyens de communication fort précaires.

L'établissement de la double-voie entre Choindez et Moutier n'a pas été perdu de vue. De nombreuses démarches ont été faites, mais elles n'ont pas encore donné le résultat désiré. L'Administration place ce parcours au 11^e rang des lignes à voie unique, quant au nombre des trains. Elle établit ce rang d'une façon quelque peu arbitraire en basant sa statistique sur le trafic de 1957, c'est-à-dire sur une année où le tronçon Delémont-Moutier était amputé d'une très grande partie du trafic de la ligne de Sonceboz. Les chiffres avancés par les C.F.F. ne correspondent donc pas à ceux d'une période normale. D'autre part, des tronçons d'une même ligne (Gothard) ont tous été comptés et classés séparément. Ils occupent ainsi plusieurs des premiers rangs du classement.

La « Flèche du Jura » a été mise en service sur la ligne de Bienne à La Chaux-de-Fonds et sur les parcours neuchâtelois en novembre 1958. L'inauguration a donné lieu à une manifestation fort intéressante à La Chaux-de-Fonds et nous ne pouvons que féliciter très chaleureusement nos amis neuchâtelois de leur effort pour tirer la grande cité horlogère des Montagnes de son isolement. Ces félicitations s'adressent en particulier à l'homme entreprenant et décidé qu'est M. Essig, administrateur de l'*Impartial*, qui a eu l'idée de faire offrir aux C.F.F. une automotrice légère par la région intéressée. Des relations directes, très utiles, ont ainsi pu être réalisées.

Quelques améliorations intéressantes ont pu être obtenues

au cours de l'année écoulée dans le domaine des horaires. Pour les détails, nous renvoyons à nos précédentes publications dans le Bulletin des intérêts économiques du Jura.

Des démarches sont en cours pour l'établissement d'un troisième quai à la gare de Delémont. Espérons qu'elles seront couronnées de succès.

Une requête en vue de l'établissement d'une voie de croisement à la station de Bärschwil, pour éviter les attentes trop longues de quelques trains à Laufon, n'a pas encore pu être prise en considération par les C.F.F. Ceux-ci reconnaissent l'utilité de cette construction, mais la situation financière les oblige de renvoyer ce travail à plus tard.

Une autre requête adressée à la Direction des chemins de fer du Lötschberg, tendant à installer une station automatique de bloc dans le tunnel de Moutier à Granges, a subi le même sort, pour les mêmes raisons. Ici aussi l'utilité est reconnue et, comme Paris ne s'est pas bâti en un jour, il ne faut pas perdre l'espoir d'une réalisation plus ou moins prochaine de nos vœux.

2. Chemins de fer secondaires du Jura

Les chemins de fer du Plateau franc-montagnard ont fait, au cours de l'année, un effort méritoire pour améliorer la correspondance de leurs trains et pour donner au public de plus nombreuses possibilités de voyager. Ces prestations supplémentaires ont augmenté les frais d'exploitation et il n'est pas encore possible aujourd'hui de constater un accroissement notable du nombre des voyageurs. L'expérience a été trop courte pour donner un résultat définitif et elle devra être poursuivie pendant quelque temps encore.

Notre association suit le problème de nos chemins de fer secondaires avec la plus grande attention et intervient en leur faveur toutes les fois que l'occasion se présente. A notre avis, la fusion des administrations différentes devrait être mise sérieusement à l'étude et réalisée dans un avenir prochain.

3. Passages à niveau et routes

De nombreux passages à niveau ont été supprimés au cours des dernières années, dans le Jura bernois. C'est ainsi que la route de Bienne à Bâle n'en possède plus que trois, ceux de Reuchenette, de Bévilard et de Soyhières. Il n'en existait pas moins de treize, il y a une vingtaine d'années. Dans le vallonn de St-Imier, trois passages ont pu être transformés.

La suppression des passages à niveau subira, dès maintenant, un temps d'arrêt, le nouveau directeur cantonal des travaux publics hésitant devant la dépense, alors que les chaussées ne sont pas encore partout modernisées, c'est-à-dire adaptées aux exigences de la circulation actuelle.

L'année 1958 a vu la reconstruction de la route dans les gorges de Court. Cette artère a dû être déportée sur la rive gauche de la rivière, les masses éboulées au printemps 1957 sur la rive droite, de nature complètement marneuse, ne permettant plus l'utilisation de ce terrain. La nouvelle route a été ouverte à la circulation dans le courant d'octobre. Elle est très bien aménagée et fait honneur à l'art des ingénieurs.

Des renseignements pris à bonne source nous permettent de dire que le canton aménagera prochainement la route de Tramelan à Saignelégier sur une longueur de 5 km. et que les autres parties du réseau routier jurassien nécessitant une réfection retiennent l'attention de la Direction cantonale des travaux publics et qu'ils seront entrepris au fur et à mesure des possibilités financières.

4. Service postal et service téléphonique

L'enquête à laquelle nous avons procédé en 1957 a donné lieu à une démarche écrite auprès de l'Administration des P. T. T. Toutes les anomalies que nos membres ont bien voulu nous signaler ont ainsi fait l'objet d'un examen sérieux et approfondi. Les P. T. T. se sont donné la peine d'étudier très attentivement chaque question soulevée et nous ont donné ensuite une réponse circonstanciée. Le texte de cette réponse a été publié intégralement dans le numéro 7 de notre Bulletin. Nos lecteurs sont donc suffisamment renseignés pour que nous soyons dispensés ici même d'entrer dans plus de détails. Nous constatons avec plaisir que l'Administration a porté remède partout où cela était possible et que, d'une manière générale, notre enquête a donné les résultats espérés. Il est indiqué de procéder à une telle action de temps à autre.

Dans le domaine des téléphones, nous avons obtenu la réduction des taxes téléphoniques entre Moutier et Delémont, qui avaient été augmentées lors du rattachement de la première localité au réseau de Bienne.

5. Tourisme pédestre

La section bernoise du Cartel suisse pour chemins de tourisme pédestre, qui travaille en collaboration avec notre association, a continué son action dans le Jura bernois en faveur de l'établissement et de la signalisation des chemins pour piétons. Le sentier de Delémont-La Haute-Borne-Les Rangiers-St-Ursanne a reçu ses signaux d'orientation. Celui de Moutier-Moron-Saignelégier est en train de les recevoir, ainsi que celui de Neuveville-Chasseral-St-Imier-Mont-Soleil-Le Noirmont. Un plan complet de signalisation pour la région des Franches-Montagnes a été établi. On espère que la pose des signaux pourra être entreprise prochainement. Les autres régions jurassiennes auront leur tour et peu à peu, dans quelques années, toute notre contrée aura son réseau de chemins pour piétons muni des signaux nécessaires, pour le plus grand agrément des promeneurs et des touristes.

Nous recommandons à nos membres de s'intéresser à ce mouvement, de nous faire part de leurs observations ou de leurs suggestions, d'intervenir dans un sens favorable là où c'est nécessaire et de nous informer s'ils constatent des dégradations commises aux signaux.

6. Office cantonal pour l'introduction de nouvelles industries à Bienne

Dans l'esprit de ses créateurs, l'Office pour l'introduction de nouvelles industries devait avoir un caractère passager et ne pouvait devenir une institution de l'Etat. C'est pourquoi il a été placé, il y a deux ans, sous la surveillance et sous la direction d'institutions privées. L'A. D. I. J. a été appelée à faire partie de la nouvelle organisation. Nous avons pu constater que l'Office avait rendu de très grands services au canton et tout particulièrement à notre région. Son activité a été peut-être trop ignorée du grand public. La Confédération ayant retiré son soutien financier pour des raisons de principe (tous les offices similaires sont dans le même cas), et une autre instance ayant cru devoir suivre cet exemple, son existence ne pouvait plus être assurée par le canton seul. Des études sont en cours pour savoir de quelle manière on pourrait trouver les ressources financières indispensables pour le maintien de l'institution, mais il est fort possible qu'elles donnent un résultat négatif. Il n'y aurait alors plus qu'à envisager la liquidation.

Nous rendons ici hommage à l'activité fructueuse du directeur de l'Office et de ses collaborateurs.

7. Questions industrielles

Dans l'industrie horlogère, les difficultés existant entre les Maisons conventionnelles et les Indépendants subsistent encore, mais la question paraît présenter moins d'acuité. Durant la première partie de l'année, le comité a été appelé à faire quelques démarches auprès des autorités et des intéressés en vue d'une conciliation. Depuis lors, il semble que l'on en soit arrivé à une sorte d'armistice et que, de part et d'autre, les parties intéressées attendent les événements. Nous croyons savoir qu'un haut fonctionnaire du Département fédéral de l'économie publique, qui connaît bien le Jura et l'industrie horlogère, a été chargé de trouver un terrain d'entente. Nous espérons qu'une solution équitable pourra être trouvée un jour pour le plus grand bien de nos communes et de notre population.

Divers fabricants nous ont sollicités pour obtenir une recommandation en vue de l'acquisition de commandes. Dans chaque cas, nous avons fait notre possible pour soutenir l'industrie du pays.

8. Camps de service volontaire de travail

(Rapport de M. A. DROZ, administrateur des camps)

Au début du printemps 1958, la commission des camps de service volontaire de travail décida l'ouverture d'un camp Montagne de Boujean II et se mit en relations avec le président de la commune bourgeoise de Boujean, pour continuer, sur la propriété de cette corporation, les travaux d'essartage et de construction de chemins commencés en 1957. Le plan de travail, établi par M. Haag, ingénieur forestier à Bienne, comportait :

1. Le défrichement de 5 ha. de pâturages à l'est de l'Hôtel Bözingenber, coût 9000 fr.

2. Reconstruction de la superstructure d'un chemin de forêt à Winterhollen, au pied de la Montagne, du côté de Vauffelin, longueur 800 m., largeur 5,5 m., coût 7200 fr.

3. La construction d'un sentier de piétons de Bözingenber à Winterhollen, longueur 2000 m., largeur 1 m., pente moyenne 10 à 12 %, coût 2800 fr.

A cet effet une demande de subside accompagnée du budget de 19.000 fr. pour les trois travaux fut adressée à l'Office cantonal du travail, qui malheureusement était peu disposé à accepter nos projets. Cependant nos démarches réitérées finirent par vaincre les résistances, et c'est avec un mois de retard que nos campeurs s'établirent dans leur beau cantonnement de la Montagne.

Les campeurs sont logés dans un vaste et confortable baraquement en bois, construit l'an dernier, à côté de l'Hôtel Bözingenber, par les soins de la commune bourgeoise de Boujean, dans un site incomparable, qui n'a rien à envier à celui de Macolin ou d'Évilard. Il comprend un grand dortoir s'ouvrant vers le sud par de larges portes qui laissent entrer à flots le soleil et l'air pur, une cuisine, un réfectoire, un bureau pour le chef de camp et son aide, un magasin. Derrière le bâtiment, les installations d'eau pour les soins du corps et les toilettes. Les paillasses, la literie et les effets d'habillement sont loués à l'intendance du matériel de guerre. Le camp reçoit tous les jours le ravitaillement et la poste. La nourriture est bonne, abondante, et les campeurs s'accordent à reconnaître que sous ce rapport, rien ne laisse à désirer.

La direction administrative et technique du camp a été confiée à M. Alfred Garbani, ingénieur civil à Bienne, chômeur également, qui a accepté avec joie cette occasion de travail. Son âge et son expérience lui conféraient une autorité incontestable. Il a accompli sa tâche de chef avec fermeté, bonté et dévouement, et nous nous plaisons à reconnaître que nous avons fait un choix particulièrement heureux. Madame Boivin, la bonne maman de nos campeurs, a assuré le service de la subsistance, tâche qui n'est pas toujours facile, surtout si le repas de midi doit être pris sur

le chantier quand celui-ci est trop éloigné pour que les hommes puissent rentrer, et que les vivres doivent être transportés à trois quarts d'heure de distance, comme ce fut le cas sur le chantier de Winterhohlen.

En général la conduite des campeurs a été bonne, aucun cas d'indiscipline n'a entraîné de sanction spéciale. L'état sanitaire a aussi été excellent. Il n'y a eu pour ainsi dire aucun cas de maladie jusqu'à la dernière semaine. Malheureusement, peu de jours avant la levée du camp, un campeur a été atteint d'une pleurésie. Il est encore en ce moment en traitement à l'hôpital de Bienne, en bonne voie de guérison. Aucun accident important n'a été signalé. Les blessures sans gravité résultant d'accidents du travail ont entraîné 72 jours d'incapacité de travail sur un total de 5176 jours, soit 2,2%.

Les heures de loisir étaient occupées par des jeux et des exercices de gymnastique en plein air. Le camp disposait de ballons de football, de balles de tennis et d'engins d'athlétisme léger. Par les journaux et la radio ils étaient renseignés sur les faits du jour. En temps de pluie, instruction par le chef de camp sur des questions d'ordre technique et travaux de propreté. Le 20 octobre, par une splendide journée d'automne, les campeurs firent une course en autocar à travers le Jura, et ils visitèrent le port de Bâle, la place d'aviation de Birsfelden et la Brasserie Feldschlössen à Rheinfelden.

Le camp ouvert le 20 juin fut levé le 29 octobre après une durée de 20 semaines. Il fut au complet du premier au dernier jour. Il y eut en tout 44 participants, représentant les métiers suivants : 1 mécanicien, 1 ouvrier tourneur, 1 boulanger, 1 peintre, 1 serrurier, 1 commerçant, 2 maçons, 2 menuisiers et 34 chômeurs sans profession. Suivant les communes de domicile, il y avait :

de Delémont	24	campeurs	totalisant	2218	jours	de	présence
St-Imier	5	»	»	571	»	»	
Couroux	2	»	»	157	»	»	
Bienne	1	»	»	115	»	»	
Courendlin	1	»	»	59	»	»	
Loveresse	1	»	»	108	»	»	
Porrentruy	2	»	»	151	»	»	
Köniz	1	»	»	9	»	»	
Utzenstorf	1	»	»	62	»	»	
Berne	1	»	»	115	»	»	
Divers	5	»	»	519	»	»	
	<u>44</u>			<u>5642</u>			

Les 5 derniers ont été envoyés dans notre camp par la Direction cantonale de l'Assistance publique.

Avec la direction du camp le nombre total des jours de subsistance s'est élevé à 5828.

Les dépenses se sont élevées à 18990.85 fr., à quelques francs près le chiffre du budget.

Du Fonds national du 1er août 1935 nous avons obtenu 1183.95 fr. Sur cette somme 1007 fr. ont été dépensés pour secours en effets de vêtements et sous-vêtements aux campeurs.

Le camp Montagne de Boujean II a donné satisfaction aussi bien aux organisateurs qu'aux organes de contrôle et aux commettants du travail. Il est évident qu'il vaudrait mieux pouvoir offrir à nos jeunes chômeurs un travail régulier et durable, malheureusement la crise n'est pas conjurée et nous avons le devoir de ne pas abandonner les victimes irresponsables du chômage.

9. Commission des questions forestières

(présidée par M. E. CHEVALIER, à Moutier)

Cette commission n'a eu qu'une activité restreinte au cours de l'exercice écoulé. Elle continue à être en relations avec l'Office forestier central suisse à Soleure et avec l'Association cantonale des propriétaires de forêts. De nouvelles tâches se présenteront à elle dans le courant de l'année 1939.

10. Protection de la nature

(Rapport de la Commission présidée par M. le Dr R. BAUMGARTNER, à Delémont)

Au cours de l'année écoulée ce sont surtout des questions de propagande qui ont retenu l'attention de la commission.

Dans sa séance du 12 août, elle a établi une liste d'hommes de confiance, c'est-à-dire de personnes dont le rôle consiste à veiller à l'intégrité de la flore, de la faune et des objets protégés dans le Jura, selon l'ordonnance relative à la protection des plantes sauvages, du 7 juillet 1933, de la loi sur la chasse et la protection des oiseaux, du 30 janvier 1921, et de l'ordonnance relative à la protection et à la conservation des monuments naturels, du 29 mars 1912. Ils sont en outre invités à signaler à la commission les objets susceptibles d'être mis sous protection; ils peuvent aussi être appelés à nous donner divers renseignements sur ces objets: situation géographique, report sur plans, photographies, publications, propriétaires, etc. Un certain nombre de ces hommes de confiance ont été désignés par la commission cantonale pour la protection de la nature, d'autres par la commission jurassienne. Ils sont actuellement au nombre de 20, choisis dans tous les districts. Voici quels sont actuellement, selon une liste établie par la commission cantonale, les objets protégés dans le Jura:

A. *Objets géologiques.* — Le bloc erratique « Hohlenstein », près de Douane; le bloc de Praz de Charaz, près de Lamboing (commune de Gléresse); la Pierre grise et le « Zwölfistein » à Bienne; le bloc près de la ferme de Jobert (Orvin); le bloc de Pré la Patte, à Péry; le bloc « Vers la Pompe », Sonceboz; le

bloc du pâturage du Droit, Corgémont ; les Gorges du Taubenloch.

B. *Objets botaniques.* — Le tilleul d'Évilard ; la variété monophyllos du frêne commun, en Ajoie ; le coteau rocheux au-dessus du stand de Douane et celui du Pavillon Felseck à Bienne ; les tilleuls devant l'École normale, Porrentruy ; les plantes suivant l'ordonnance du 7 juillet 1955.

C. *Réserve botanico-zoologique.* — La Combe-Grède, Villeret. (Remarquons en passant qu'une brochure remarquable sur cette réserve a été éditée par le comité de la Combe en 1958).

La commission jurassienne cherchera à faire placer prochainement sous protection : un « épicea serpent » aux Prés d'Orvin, les sapins du Cerneux-Veusil, le tilleul de Châtillon, des blocs erratiques, des parties de tourbières. Nous ferons notre possible pour empêcher la disparition totale de la loutre, devenue très rare dans le Jura.

Nous nous sommes adressés par la presse au grand public, au moyen d'un appel qui a paru dans 15 journaux jurassiens. En outre, un appel a été remis à tous les membres du corps enseignant jurassien, aux inspecteurs forestiers, aux sections du Club alpin, aux sociétés d'ornithologie, etc. Nous espérons, par ces appels, obtenir pour notre action, l'appui de toute la population. Nous avons déjà reçu de différents côtés des propositions et suggestions ; elles seront examinées au cours de la prochaine séance de la commission.

Nous avons pris connaissance de la statistique que nous a fournie la Préfecture des Franches-Montagnes, relative aux battues de blaireaux, signalées dans notre dernier rapport. Il résulte de cette statistique, que 16 blaireaux furent tués en 1957, et qu'aucune indemnité ne fut versée aux chasseurs pour la destruction de ces animaux. Le chiffre ci-dessus nous a un peu tranquillisés : nous continuerons cependant à veiller !

La démarche faite au sujet de la Combe du Pont, auprès de la bourgeoisie de Moutier, n'a pas encore pu engager celle-ci à renoncer à l'exploitation de la carrière. Une fois de plus nous devons déplorer l'obstination qu'elle met à dégrader un de nos plus beaux sites jurassiens.

Nous sommes intervenus à Berne, auprès de la commission cantonale pour la protection de la nature, afin qu'elle engage la Direction cantonale des forêts à exercer un contrôle plus rigoureux de l'extraction des racines de gentianes. Nous savons qu'un petit nombre seulement de personnes qui extraient des racines requièrent l'autorisation légale, et nous savons également que souvent les quantités extraites sont supérieures à celles dont l'extraction avait été autorisée.

C'est avec un grand intérêt que nous avons appris qu'il s'est créé à Tramelan une Société pour l'Étang de la Gruyère. Celle-ci va chercher à réaliser une tâche que s'était proposée depuis longtemps la Commission cantonale, et qu'avait également inscrite à son programme d'activité la Commission jurassienne : la mise sous protection de l'Étang de la Gruyère. Nous sommes entrés en relation avec la Société pour l'Étang ; nous soutiendrons ses efforts, et nous avons demandé et obtenu pour elle l'appui de la Commission cantonale. Espérons que nous verrons bientôt la réalisation de ce projet, dans le véritable esprit de la protection de la nature et des sites (la pose de petits ponts rustiques, tels qu'ils sont prévus par la Société, dans les limites du territoire destiné à devenir la réserve, ne serait pas du tout conforme à cet esprit !).

Pour terminer, relevons encore qu'à la demande de la Commission jurassienne des cours de perfectionnement pour le corps enseignant des écoles secondaires, l'auteur de ces lignes a accepté de donner aux maîtres secondaires du Jura une conférence sur la protection des sites.

11. Protection des sites

(« Heimatschutz »)

La Ligue suisse pour la protection de la Suisse pittoresque (« Heimatschutz ») a accepté notre association comme membre collectif. Notre association aura ainsi l'occasion de collaborer avec ce groupement qui veille jalousement à conserver leur aspect pittoresque aux sites et qui intervient chaque fois qu'une beauté architecturale est en péril. Dès maintenant nous pourrions compter sur son précieux appui dans toutes les circonstances où le mauvais goût ou les intérêts matériels auraient tendance à dégrader ce que nos pères ont édifié avec art et amour.

12. Commission des questions communales

(Rapport de M. H. Strahm, président de la commission)

Nous disions dans notre dernier rapport que cette commission spéciale n'avait pas tenu de séance en 1957, étant donné que nous étions encore dans une période d'attente en ce qui concerne la liquidation de la situation laissée par la crise aux communes du Jura. Hélas, nous devons répéter exactement les mêmes propos pour l'année 1958. L'aide accordée aux communes par la Caisse bernoise de crédit, sur les sommes mises à sa disposition par le versement d'une partie du produit de l'impôt cantonal de crise, s'est révélée d'une certaine efficacité. S'il était possible de considérer cette action comme ayant un caractère permanent, le problème de nos charges serait en bonne partie résolu. Mais si le fonds spécial dispose encore de certaines réserves, il y a lieu de ne pas oublier que d'après le projet de loi pendant devant le

Grand Conseil, il ne sera fait aucun versement dans ce fonds en 1939. En outre, les versements des années 1940 à 1942 risquent d'être réduits dans une certaine mesure. C'est précisément ce qui est de nature à donner quelque inquiétude pour l'avenir.

Pourtant, en examinant encore plus à fond la capacité financière de chaque commune en fixant l'importance des amortissements, il eût été facile de considérer le problème comme résolu en bonne partie. Voilà que de nouveau l'avenir se montre sous un jour menaçant pour nos communes.

Plusieurs Conseils municipaux nous ont déjà demandé d'étudier la question des amortissements des dettes des communes, dont nous avons parlé assez longuement dans le *Bulletin* de l'A.D.I.J. de février 1938. Il faudra donc, nécessairement, que notre Commission se réunisse ces prochaines semaines pour étudier ce problème. De même il serait intéressant de savoir ce que l'on pense dans nos communes du projet de perception d'un nouvel impôt cantonal de crise, avec diminution de la part des communes obérées fixée jusqu'à maintenant à 20 % du produit total. Le nouveau projet ne prévoit rien pour la première année — le canton ayant besoin de la totalité du produit pour couvrir d'autres dépenses — et pour les années 1940 à 1942, il est prévu 40 % affectés à de nombreux buts parmi lesquels on énumère simplement l'aide aux communes. Il s'agira de veiller à ce que cette aide soit encore assurée pour quelques années.

Et voilà que dans nos villages, on voit de nouveau chaque jour des contingents toujours plus nombreux de sans-travail se présenter aux contrôles locaux ! Verrons-nous de nouveau ce qui s'est passé de 1930 à 1937, alors que jusqu'au tiers de la population de certaines de nos cités industrielles était frappé par le chômage et vivait des institutions de secours officielles ? Et rien n'a été changé au mode de subventionnement de ces secours, **laissant toujours une part beaucoup trop grande à la charge des caisses communales.** C'est à décourager ceux qui s'intéressent encore à la bonne tenue et à la bonne administration des ménages de nos localités industrielles !

13. Etude du sol et du sous-sol

La commission spéciale d'étude du sol et du sous-sol est en bonne voie de constitution. Des personnalités jurassiennes compétentes ont bien voulu promettre leur collaboration et, dans un avenir rapproché, ce nouvel organisme de notre association se mettra courageusement à l'œuvre. La présidence a été confiée à M. L. Lièvre, professeur et inspecteur des écoles secondaires, à Porrentruy.

14. Travaux de chômeurs

La Confédération projette de consacrer plusieurs centaines de millions de francs pour la défense nationale et pour créer des occasions de travail dans les régions touchées par le chômage. Les appétits déchaînés par la perspective d'une dépense si considérable risquent de faire qu'une bonne partie des fonds aille dans les contrées où sévit non pas le plus grand chômage, mais qui possèdent les influences les plus incisives à Berne.

Le Jura bernois est, comme on le sait, particulièrement éprouvé par la crise économique et le nombre des chômeurs atteint de nouveau une ampleur propre à causer la plus vive inquiétude. Il faudrait absolument donner une certaine occupation à tous ces ouvriers qui envahissent les bureaux de timbrage et qui ne demandent pas mieux que de mettre leur force et leur bonne volonté à disposition de la collectivité, en attendant de pouvoir rentrer à l'atelier. Rien n'est démoralisant comme l'oisiveté. Il faut la combattre par tous les moyens.

C'est pourquoi notre association a établi un programme de grands travaux à réaliser dans le Jura avec l'aide des pouvoirs publics. Nous espérons trouver partout, auprès des instances fédérales et cantonales, auprès des personnalités du monde politique et administratif, auprès aussi de tous les Jurassiens, l'appui indispensable.

On trouvera la requête, que nous avons envoyée au Conseil fédéral le 27 octobre 1958, à la suite de notre rapport d'activité.

15. Divers

Le comité a entrepris de nouvelles démarches en vue de la création, dans le Jura, d'un camp militaire. La réponse du Département militaire fédéral est plutôt négative, mais la question continue à être étudiée. La décision définitive ne sera prise que plus tard. Nous avons donc encore des raisons d'espérer.

La rénovation de St-Ursanne, confiée à une commission spéciale présidée par M. le préfet Henry, de Porrentruy, entrera prochainement dans une phase décisive.

Il en est de même de la construction d'un premier tronçon du sentier dans les gorges de Moutier.

Notre association a accordé également son appui financier à la société Urbana à St-Imier, au Comité du Parc jurassien de la Combe-Grède, au Comité du château de Raimontpierre, aux Amis du château de Soyhières.

Toutes les subventions allouées proviennent des fonds mis à notre disposition par la Loterie cantonale « Seva ».

Nous sommes arrivés au terme de notre rapport annuel et nous croyons avoir résumé aussi brièvement que possible l'essentiel de notre activité. Nous constatons avec joie que notre association se développe normalement et qu'elle devient de plus en plus une institution jurassienne qui peut rendre quelques services. Nous sommes heureux de la sympathie et de la confiance qui, de toute part, lui est témoignée. Nous ne voudrions pas manquer d'exprimer notre sincère reconnaissance à tous ceux qui nous ont soutenus et aidés, en particulier aux différentes autorités auxquelles nous nous sommes adressés, à la Direction cantonale des Chemins de fer, à celle des Travaux publics, à la Direction cantonale de l'Intérieur, à l'Office cantonal du travail, à nos représentants jurassiens dans les pouvoirs exécutifs et législatifs, au Secrétariat de la Chambre du commerce et de l'industrie à Berne, aux organes directeurs des C.F.F. et du chemin de fer du Lötschberg.

Nous espérons pouvoir continuer notre tâche dans une atmosphère de paix et de travail avec le concours de tous les bons Jurassiens.

C'est dans ces sentiments que nous soumettons le résultat de notre activité à votre bienveillante attention.

Moutier, le 5 février 1959.

Au nom du comité de l'A. D. I. J. :

Le président,
F. REUSSER.

Le secrétaire,
R. STEINER.

Extrait des comptes de l'exercice 1938

Caisse**Recettes :**

1. Subventions	940.—	
2. Contribution des membres	4928.70	
3. Bulletin	2190.45	
4. Intérêts	214.75	
5. Versement de la SEVA	3000.—	
		<u>11'273.90</u>

Dépenses :

1. Administration et commissions	3618.55	
2. Subventions	380.—	
3. Imprimés	536.35	
4. Bulletin	2814.20	
5. Cotisations	84.45	
6. Versé au Fonds de réserve	3000.—	
		<u>10'433.55</u>

Boni de l'exercice Fr. 840.35

Etat de fortune**Actif :**

1. Mobilier	1.—	
2. Participation SEVA	1000.—	
3. Disponible :		
caisse	1.44	
compte de chèques	158.44	
compte-courant	28.80	
dépôt, N° 431'871	2093.85	2282.53
4. Avances :		
secrétariat	250.—	
camps de chômeurs	2864.25	3114.25
5. Fonds de réserve		8433.05
		<u>Fr. 14'830.83</u>

Passif :

1. Aucune dette	—.—	
		<u>Fortune nette Fr. 14'830.83</u>

BILAN

Fortune nette au début de l'exercice 1938	Fr. 10'990.48
Fortune nette à la fin de l'exercice 1938	Fr. 14'830.83
Augmentation de fortune	<u>Fr. 3'840.35</u>

Compte „SEVA“**Recettes :**

1. Part de l'A. D. I. J. des SEVA II—V	Fr. 49'800.—
2. Part de l'A. D. I. J. de la SEVA VII (suppl.)	„ 525.20
3. Intérêts	„ 175.55
Total des recettes	<u>Fr. 50'500.75</u>

Dépenses :

1. Subventions selon plan de répartition	Fr. 8'300.—
2. Travaux en cours :	
a) Camps de jeunes chômeurs :	
Gestion A. D. I. J.	621.75
Gestion Camps	537.25
	<u>1'159.—</u>
b) Commission pr la protection de la nature	81.90
c) Rénovation de St-Ursanne	26.55
d) Cartel suisse pour chemins de tourisme pédestre	109.30
	<u>1'376.75</u>
3. Ristourne de l'avance de l'A. D. I. J.	425.—
	<u>Fr. 10'101.75</u>

Recettes	Fr. 50'500.75
Dépenses :	„ 10'101.75
Solde actif à compte nouveau	<u>Fr. 40'399.—</u>

dont :

Banque cantonale de Berne, compte bloqué	Fr. 37'673.20
Banque cantonale de Berne, dépôt N° 510319	„ 2'725.80
	<u>Fr. 40'399.—</u>

Delémont, 31 janvier 1939.

Le caissier : H. FARRON.

B u d g e t 1 9 3 9**CAISSE****Recettes :**

1. Subventions	900.—
2. Contributions des membres	4800.—
3. Intérêts	200.—
	<u>Total des recettes</u>
	Fr. 5900.—

Dépenses :

1. Administration et commissions	3300.—
2. Bulletin, coût net	1000.—
3. Subventions	500.—
4. Imprimés	500.—
5. Mobilier	300.—
6. Divers	300.—
	<u>Total des dépenses</u>
	Fr. 5900.—
	<u>Fr. —.—</u>

Compte SEVA**Recettes :**

Solde actif à nouveau	Fr. 40'399.—
---------------------------------	--------------

Dépenses :

Selon plan de répartition du 2. 2. 38	Fr. 40'399.—
	<u>—.—</u>

Delémont, 31 janvier 1939.

Le caissier : H. FARRON.

A. D. I. J.

ANNEXE No 1

Moutier-Delémont, le 27 octobre 1938.

Au Conseil fédéral, Berne.

Monsieur le Président,

Messieurs,

Les autorités fédérales mettent au point un vaste projet pour le renforcement de la défense nationale et la lutte contre le chômage. Nous les félicitons de s'attaquer à ces deux problèmes avec un courage et une largeur de vues remarquables. Bien que les deux problèmes soient traités ensemble, nous nous permettons d'attirer votre attention plus spécialement sur les répercussions que le second, la lutte contre le chômage devrait avoir pour notre région, le Jura bernois, depuis trop longtemps lourdement frappé par les difficultés de la crise économique et les lamentables conséquences du chômage. Les effets de la crise chez nous ont pu être étudiés pour autant qu'ils ont agi sur les finances de nos communes et nous prenons la respectueuse liberté de vous signaler à ce propos l'étude parue dans le No 5, 1937, de notre organe « Les intérêts économiques du Jura » (annexe). Mais la situation de nos communes n'est que la pâle image de la situation de nos populations ouvrières, qui pendant de nombreuses années ont souffert du manque de travail et de revenus insuffisants.

Si nos pouvoirs publics entreprennent une action de grande envergure pour parer au chômage, il est à désirer que cette action produise des effets avant tout dans les régions les plus durement frappées par la crise, dans celles qui en ont le plus besoin et où les autorités communales sont devenues pour ainsi dire incapables de consentir de nouveaux sacrifices financiers pour subventionner de grands travaux de chômage. L'aide financière de la Confédération y est plus particulièrement nécessaire. Le Jura bernois se trouve dans une pareille situation. Il espère que nos autorités fédérales pourront lui venir en aide et procurer du travail à ses chômeurs en englobant dans leur programme de grands travaux à subventionner une série de travaux à effectuer chez nous. C'est dans ce but que nous prenons la respectueuse liberté de vous soumettre un programme de travaux de chômage pour le Jura bernois.

CRÉATION DE POSSIBILITÉS DE TRAVAIL DANS LE JURA

A. Amélioration des voies de communication

1. Etablissement de la double-voie entre Choindez et Moutier.
2. Suppression de passages à niveau :
 1. Reuchenette.
 2. Grandgourt.
 3. Soyhières-village.
 4. Courgenay.
 5. St-Imier.
 6. Porrentruy-St-Germain.
3. Correction des routes suivantes :
 1. St-Ursanne-Les Malettes.
 2. Bellelay-Undervelier (Pichoux).

B. Correction de cours d'eau et améliorations foncières

1. Correction de l'Allaine de Charmoille à Boncourt.
2. Correction de la Sorne de Berlincourt à Courfaivre.
3. Correction de la Birse de Delémont à Grellingue.
4. Correction de la Suze (compléter les travaux).

C. Encouragement à l'industrie

Remise en activité du haut-fourneau de Choindez et exploitation du fer dans la vallée de Delémont avec l'aide financière de la Confédération.

D. Défense nationale

Etablissement d'un camp militaire dans le Jura bernois.

Exposé des motifs

- A. 1. **Double-voie Choindez-Moutier.** — La ligne Delémont-Moutier est une des plus chargées du réseau des C.F.F. Elle est équipée en double-voie de Delémont à Choindez. La double-voie de Choindez à Moutier est prévue. Elle est désirable pour assurer un écoulement plus régulier du trafic. Seules des considérations d'ordre financier s'opposent à sa réalisation.
- A. 2. **Suppression de passages à niveau.** — Nous avons encore dans le Jura bernois de nombreux passages à niveau dangereux et gênants pour le trafic routier. Leur suppression s'impose sans autre. Pour permettre une mise en chantier des travaux par étape, nous avons classé les travaux selon un code d'urgence. Pour plusieurs de ces travaux les projets ont déjà été étudiés et, la question financière mise à part, plus rien ne s'oppose à leur réalisation immédiate.
- A. 3. **Correction des routes de St-Ursanne-Les Malettes et Bellelay-Undervelier.** — Le canton de Berne doit faire face à des dépenses considérables pour l'entretien de son immense réseau routier. Son budget ordinaire ne lui permet plus d'entreprendre des travaux de grande envergure chez nous, même si ces travaux sont urgents. La correction des routes sus-mentionnées s'impose.
- B. 1. **Correction de l'Allaine.** — L'Allaine provoque chaque année régulièrement de grandes inondations qui mettent sous l'eau des surfaces étendues de terres cultivables. Ces terres sont ainsi perdues pour une exploitation rationnelle et les agriculteurs se contentent d'y cultiver des plantes fourragères. Assainies et préservées des inondations, elles seraient d'excellentes terres à blé et leur production pourrait suffire pour couvrir les besoins en blé panifiable du Jura bernois. Plusieurs communes ont déjà fait exécuter des corrections, d'autres ont fait étudier à grands frais des projets. Une correction d'ensemble du cours d'eau, de Charmoille à Boncourt constituerait une excellente amélioration foncière. D'autre part elle pourrait être réalisée en tenant compte de l'éventualité de réunir par la suite Porrentruy au réseau des canaux français du Rhône et du Rhin, Porrentruy devenant ainsi un second port fluvial suisse.
- B. 2, 3, 4. **Correction de la Sorne, de la Birse et de la Suze.** — Les améliorations foncières résultant de ces corrections n'ont pas besoin d'être justifiées. La Suze est déjà corrigée sur certains tronçons de son parcours. Il reste à compléter les travaux.
- C. **Encouragement à l'industrie.** — On parle beaucoup ces temps-ci des mines de fer du Fricktal et de la possibilité de construire un

haut-fourneau dans cette région, éventuellement avec l'aide financière de la Confédération. Si tel devait être le cas, nous estimons que, vu la qualité du fer donné par le minerai de Delémont, les pouvoirs publics devraient s'intéresser à la plus ancienne industrie métallurgique de chez nous. Le haut-fourneau de Choindez est éteint depuis quelques années et la Société des Usines Louis de Roll ne peut le remettre en activité à cause du prix très bas de la fonte étrangère. La même cause empêche pour le moment l'exploitation et la mise en valeur, dans notre pays, des gisements du Fricktal. Si une subvention fédérale devait être accordée en Argovie, il serait indiqué de faire faire bénéficier de la même faveur l'Usine Choindez. C'est pourquoi nous demandons que la remise en exploitation du haut-fourneau jurassien ne soit pas perdue de vue et qu'elle soit étudiée par nos autorités.

- D. **Camp militaire.** — Si par la suite le Département militaire fédéral auquel nous nous sommes déjà adressés, décidait de créer de nouveaux camps militaires dans le genre de celui du Lac Noir, nous tenons à vous informer que nous désirons recevoir un camp semblable dans le Jura bernois. Dans les Franches-Montagnes se trouvent des régions qui nous paraissent particulièrement favorables au service en campagne des troupes de toutes armes et le projet d'adduction d'eau étant en voie de réalisation, plus rien ne semble s'opposer à l'établissement d'un camp militaire. Cette région se dépeuple d'une façon alarmante et il appartient à nos hautes autorités de tout entreprendre pour permettre à une population laborieuse de trouver de nouvelles sources d'activité et de revenu.

Dans l'espoir que vous examinerez avec bienveillance l'objet de notre requête et que dans le choix des grands travaux qui vous sont proposés, il vous sera possible de tenir compte des besoins d'occasions de travail du Jura bernois, nous vous présentons, Monsieur le Président et Messieurs, les assurances de notre considération la plus distinguée.

Au nom de l'Association pour la défense des intérêts du Jura :

Le président,
(sig.) F. REUSSER.

Le secrétaire,
(sig.) R. STEINER.

ANNEXE N° 2

Requête concernant les améliorations à apporter à l'horaire des chemins de fer pour la période du 15 mai 1939 au 18 mai 1940.

Moutier-Delémont, 26 décembre 1938.

A la Direction cantonale des chemins de fer, B e r n e,
par les bons soins de la Préfecture de Moutier.

Monsieur le Directeur,

Conformément à l'avis paru dans la « Feuille officielle du Jura », nous avons l'honneur de vous soumettre par la présente nos vœux concernant l'horaire des chemins de fer, pour la période du 15 mai 1939 au 18 mai 1940.

Nous désirons que les modifications suivantes soient apportées au projet du 15 décembre 1938 :

A. TRAFIC DIRECT.

1. **Introduction d'un direct 204 Bâle-Delémont-Bienne**, dép. de Bâle après 06.30, correspondance à Bienne avec le 104 (retardé) : une communication matinale directe rapide de Bâle et du Jura bernois pour Lausanne et Genève est vivement désirée ; pour les gens d'affaire le 208/108 arrive trop tard à Genève.
2. **Dédoublement du direct 125 entre Lausanne et Bienne.**
3. Nous maintenons notre ancienne revendication concernant l'acheminement des correspondances directes de Bâle vers la Suisse romande et inversement par la voie la plus courte et la meilleure marché, soit par Delémont-Lengnau (217 et 218).
4. Le trafic direct Bâle-La Chaux-de-Fonds-Le Locle doit être amélioré. La chose pourrait être réalisée avec une flèche et nous désirons que cette question soit mise à l'étude.

B. TRAFIC LOCAL.

I. Ligne Bâle-Delémont-Lengnau-Bienne.

1. **Introduction d'un train Moutier-Bienne, dép. 12.40, arr. 13.10.**

Ce nouveau train pourrait servir de distributeur du 210 pour Granges et donnerait à Bienne une bonne correspondance pour Neuchâtel par le 1520 et pour Berne par le 438.

2. **Etablissement de la correspondance à Bienne entre le 1609 de Berne et le 1759 pour Delémont.**
3. **Introduction d'un train d'abonnés Moutier-Delémont-Moutier.**

Moutier	dép. 12.10
Delémont	arr. 12.27
Delémont	dép. 13.00 env.
Moutier	arr. 13.20

Ce train est demandé par de nombreux ouvriers de Courrendlin-Choindez travaillant à Moutier et désirant rentrer chez eux pour le repas de midi ; une automotrice stationnée à Delémont ou Moutier suffirait pour ce service.

4. **Introduction d'un train d'écoliers Delémont-Liesberg-Delémont, dép. 12.10 et retour après le 1776.**

Le train 1767 Delémont-Bâle pourrait avoir ainsi une marche plus satisfaisante en partant de Delémont plus tard et en réduisant le long arrêt à Laufon ; il pourrait aussi prendre la correspondance du 1647 de Sonceboz.

II. Ligne Delémont-Delle.

5. **Circulation du 1678 le dimanche en hiver (éventuellement en lieu et place du 1676).**

III. Ligne Delémont-Sonceboz

6. **Interversion des trains 4650 et 1652 entre Moutier et Sonceboz.**

Le 4650 pourrait quitter Moutier à 12.50, toucher Tavannes à 13.31 et arriver à Sonceboz vers 13.50, où la correspondance avec le 1622 pour Bienne pourrait être facilement établie. Le nouveau 1652

pourrait avoir la marche suivante :

Delémont	dép.	13.22	(correspondance de Bâle et Porrentruy à ajuster)
Moutier	arr.	13.34	
Moutier	dép.	13.35	
Tavannes	arr.	14.01	
	dép.	14.02	
Sonceboz	arr.	14.10	(correspondance pour La Chaux-de-Fonds à ajuster)
	dép.	14.14	
Bienne	arr.	14.30	(correspondance sur Berne)

(Sans arrêt entre Delémont-Moutier et Sonceboz-Bienne.)

Ce train constituerait une excellente amélioration des communications de la Vallée de Tavannes pour le Vallon de St-Imier, Bienne et Berne.

7. Introduction d'un train Delémont-Sonceboz-Bienne au milieu de l'après-midi :

Delémont	dép.	15.56	(correspondance de Bâle et Porrentruy)
Moutier		16.08-16.09	
Tavannes		16.37-16.38	
Sonceboz		16.46-16.47	

Bienne arr. 17.02 (correspondance pour Berne et Neuchâtel).
L'intervalle entre le 1776/4650 actuel et le 1654 est trop grand.

8. Transformation du 4653 en un omnibus marchant aussi le dimanche, partant de Bienne vers 16.00 et arrivant à Delémont assez tôt pour avoir la correspondance avec le 1777 pour Bâle.

9. Etablissement de la correspondance à Delémont entre le 1653 de Sonceboz et le 1686 pour Porrentruy :

Il n'y a aucune correspondance convenable le soir entre la Vallée de Tavannes et la Vallée de Delémont ou l'Ajoie.

IV. Ligne Bienne-La Chaux-de-Fonds.

10. Etablissement de la correspondance à La Chaux-de-Fonds entre le 1619 de Sonceboz et le 1578 pour Neuchâtel.

V. Ligne Tavannes-Tramelan-Le Noirmont.

11. Prolongation du train 6 (CTN) de Tramelan sur Noirmont pour établir une correspondance matinale avec Saignelégier par le 82 (SC) retardé.

VI. Ligne Saignelégier-La Chaux-de-Fonds.

12. Retardement du train 82 pour établir la correspondance demandée sous ch. 11.

13. Circulation quotidienne aussi en hiver des trains 83/84.

Nous espérons pouvoir compter, Monsieur le Directeur, sur votre bienveillant appui et vous présentons l'expression de nos sentiments très distingués.

Au nom du comité de l'A. D. I. J. :

Le président,
F. REUSSER.

Le secrétaire,
R. STEINER.